



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 220-2023

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 220-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 AFIN DE HAUSSER LE MONTANT DE LA TAXE a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 17 octobre 2023 à la séance extraordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 18 janvier 2024.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier